

ANNEXE III

Tableau des Valeurs Conventionnelles
(Mise à jour au 1er octobre 2025)

La base de remboursement et le tarif conventionnel de base correspondant à la valeur maximale des lettres-clé applicable aux assurés bénéficiant d'une couleur de carte « verte » sont fixés comme suit :

1 - Pour les actes cotés en NGAP - Tarifs à effet du 1er octobre 2025

Lettre-clé	Libellé	Tarif conventionnel Carte Verte (€)
Actes :		
C	Consultation Médecin Généraliste au cabinet du praticien	34,40
CPN	Consultation Prénatale par Médecin Généraliste	34,80
CS	Consultation Médecin Spécialiste au cabinet du praticien	46,00
CSPN	Consultation Prénatale par Médecin Spécialiste	42,10
CP3	Consultation Professeur de Faculté ou d'Ecole de Médecine	103,20
CPSY	Consultation Neuropsychiatre au cabinet du praticien (55,90)	57,00*
CSC	Consultation Spéciale en Cardiologie	112,70
CALD	Consultation Annuelle Approfondie - patients atteints d'une ALD	36,00
CDE	Consultation de Dépistage du mélanome	68,80
V	Visite Médecin Généraliste au domicile du patient	34,40
VS	Visite Médecin Spécialiste au domicile du patient	46,70
VPSY	Visite Neuropsychiatre au domicile du patient	55,80
K	Actes d'investigation et de spécialité	4,86
KC/KCC	Actes de chirurgie et de spécialité	5,40
SPM/SCP	Actes dentaires par Médecin Stomatologue	6,14
Majorations :		
FP	Forfait Pédiatrique	7,90
MPF	Majoration Psychiatre - Consultation Familiale (12,10)	24,00*
MAF	Majoration Psychiatre - Consultation Annuelle (12,10)	24,00*
Majoration C et V :		
ID	Majoration de dimanche et jours fériés	38,00
IN	Majoration de nuit	53,50
MD	Majoration de déplacement	34,40
MDD	Majoration de déplacement dimanche et jours fériés	72,40
MDN	Majoration de déplacement de nuit	87,90
Sages-femmes - Actes et Majorations :		
CSF	Consultation par Sage-Femme	27,50
CG	Consultation pour suivi de grossesse par Sage-Femme	26,70
SP	Consultation pour suivi post-natal par Sage-Femme	4,33
SF et SFI	Actes et Soins Infirmiers pratiqués par Sage-Femme	4,03
DSFI	Indemnité Déplacement Sage-Femme	4,80
SFID	Pour acte Sage-Femme, Majoration dimanche/férié	25,10
SFIN	Pour acte Sage-Femme, Majoration de nuit	41,80
AMID	Pour Soins Infirmiers par Sage-Femme, Majo. dimanche/jour férié	10,80
AMIN	Pour Soins Infirmiers par Sage-Femme, Majoration de nuit	13,10
Auxiliaires Médicaux - Actes et Majorations :		
AMP	Actes pratiqués par Pédicure-Podologues	2,99
POD	Actes de prévention par Pédicure-Podologues pour patients diabétiques	37,80
AMY	Actes pratiqués par Orthoptiste	3,57
DAMP	Indemnité Déplacement Pédicure	2,80
DAMY	Indemnité Déplacement Orthoptiste	2,40
AMD	Majoration de dimanche et jours fériés	4,80
AMN	Majoration de nuit	6,20

* tarif modifié par application des addenda signés le 8 juillet 2025

2 - Pour les actes cotés à la CCAM exécutés par les médecins

Application au tarif conventionnel français des coefficients suivants, la base de remboursement correspondant au tarif carte « verte » :

Date d'effet	Coefficient maximal	
	Carte Verte	Carte Rose
1er octobre 2025	195%	241%

3 - Pour les actes cotés à la CCAM exécutés par les sages-femmes

Application au tarif conventionnel français des coefficients suivants, la base de remboursement correspondant au tarif carte « verte » :

Date d'effet	Coefficient maximal	
	Carte Verte	Carte Rose
1er octobre 2025	155%	186%

à Monaco, le 2 septembre 2025

Le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins
de la Principauté de Monaco,

Le Directeur des Caisses Sociales
de Monaco,

Jean-Michel CUCCHI

Bertrand CROVETTO

ANNEXE IV

SEUIL MONETAIRE PREVU PAR L'ARTICLE 14 DE LA CONVENTION
(Mise à jour au 1er octobre 2025)

Pour les assurés classés en catégorie « Rose » ou « Bulle », la procédure de HNP ne peut être appliquée lorsque le montant des honoraires facturés par un praticien sur une même feuille de soins est inférieur à un seuil monétaire fixé à :

↪ 177,45 €.

Ce seuil est revalorisé dans les mêmes conditions que les honoraires des actes cotés en CCAM.

Date d'effet	Seuil monétaire
1er octobre 2025	177,45 €.

à Monaco, le 2 septembre 2025

Le Président de l'Ordre des Médecins
de la Principauté de Monaco,

Le Directeur des Caisses Sociales
de Monaco,

Jean-Michel CUCCHI

Bertrand CROVETTO